
SOUS LA DIRECTION DE
Martine Spensky

Le contrôle du corps des femmes dans les Empires coloniaux



Empires, genre et biopolitiques

KARTHALA

Si les biopolitiques consistent à faire entrer la vie humaine en politique, en classant et en hiérarchisant les populations, en agissant sur les formes de reproduction, c'est bien sur les corps qu'elles s'exercent, et en particulier les corps des femmes. Selon les époques et les lieux, le biopouvoir s'est pratiqué sous les formes étatiques, religieuses ou privées. Dans le cadre des empires coloniaux en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique, la mondialisation des biopolitiques a donné à l'appropriation et au contrôle des femmes une autre dimension. Les études de cas qui composent cet ouvrage tentent de l'éclairer.

Le contrôle du corps féminin s'est mondialisé avec l'accaparement des terres et des corps chez les peuples conquis des Amériques. L'accès immédiat au plaisir sexuel devint l'une des motivations premières de la prise de possession. Mais cette quasi-mise en esclavage avait pour objectif à plus long terme de capter la force de travail des vaincus et leurs capacités reproductives, afin d'assurer l'existence d'une main-d'œuvre nécessaire et d'accroître les profits qu'il en était tiré, entraînant des conflits d'intérêts entre dominants et dominés. Cet ouvrage met en évidence divers fonctionnements de ce biopouvoir (administration coloniale, Églises, philanthropes, tenancières de maison close) et de leurs effets sociaux.

Face à l'oppression, les femmes ont néanmoins disposé de moyens de résistance : esclaves restant obstinément stériles ou supprimant leur enfant, prostituées essayant de s'enfuir des bordels, mères congolaises boudant les visites médicales pour nourrissons... Si elles n'ont pas changé la structure des rapports de genre, de classe ou de « race », ces résistances individuelles ont laissé entrevoir une conscience qui ne manquera pas, par la suite, d'en modifier la forme.

***Martine Spensky** est professeure émérite à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.*

*Ont également contribué à cet ouvrage : **Paola Domingo, Arlette Gautier, Claude Grimmer, Amandine Lauro, Valérie Piette, David Richardson, Judith Spicksley, Christelle Taraud, Violaine Tisseau.***

**LE CONTRÔLE DU CORPS DES FEMMES
DANS LES EMPIRES COLONIAUX**

KARTHALA sur Internet :

www.karthala.com

Paielement sécurisé

Couverture : © Arlette Gautier.

Statue aux Abymes de la mûlatresse Solitude, en Guadeloupe, qui lutta contre le rétablissement de l'esclavage et fût condamnée à mort.
La sentence prenait effet après la naissance de son enfant.

© Éditions KARTHALA, 2015

ISBN : 9 78-2-8111-1344-5

SOUS LA DIRECTION DE
MARTINE SPENSKY

Le contrôle du corps des femmes dans les Empires coloniaux

Empires, genre et biopolitiques

Éditions Karthala
22-24 boulevard Arago
75013 PARIS

Cet ouvrage a été publié avec le concours de l'E.H.I.C,
Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Sommaire

Remerciements.....	8
Avant-propos.....	9
Empires, genre et biopolitiques.....	12
<i>Martine SPENSKY</i>	

PREMIÈRE PARTIE

Premiers contacts

Introduction.....	51
<i>Martine SPENSKY</i>	
1. Le rôle des femmes indigènes dans la colonisation du Paraguay par les Espagnols (1536-1600).....	55
<i>Paola DOMINGO</i>	

DEUXIÈME PARTIE

Esclavages

Introduction.....	77
<i>Martine SPENSKY</i>	
2. Sexe, esclavage et biopolitique : approche comparée.....	81
<i>David RICHARDSON et Judith SPICKSLEY</i>	
3. Biopolitiques esclavagistes : genre et supplices dans l'Empire français aux Antilles (1776-1848).....	109
<i>Arlette GAUTIER</i>	

TROISIÈME PARTIE

Prostitution

Introduction.....	133
<i>Martine SPENSKY</i>	

4. Le réglementarisme colonial au Maghreb de 1830 à 1962.	
Une biopolitique de genre, de classe et de race ?.....	137
<i>Christelle TARAUD</i>	

QUATRIÈME PARTIE

Produire une main-d'œuvre de qualité en quantité

Introduction.....	159
<i>Martine SPENSKY</i>	
5. L'enfant du Congo belge, une main-d'œuvre en devenir ?	
Ou comment civiliser la mère africaine.....	163
<i>Valérie PIETTE</i>	
6. Régulation du mariage et politiques sexuelles	
au Congo belge (1908-1940).....	183
<i>Amandine LAURO</i>	

CINQUIÈME PARTIE

Métissages et concubinages

Introduction.....	203
<i>Martine SPENSKY</i>	
7. La politique à l'égard du métissage	
à Madagascar (1896-1945).....	207
<i>Violaine TISSEAU</i>	
8. De l'adaptabilité des lois françaises dans les colonies, à travers	
le destin d'une jeune métisse camerounaise	
dans les années 1920.....	231
<i>Claude GRIMMER</i>	
Empires et biopolitiques vus du Royaume-Uni.....	253
<i>Martine SPENSKY</i>	
Les auteurs.....	261

Remerciements

Nous remercions celles et ceux qui ont participé aux travaux de l'EHIC (Échanges Humains et Interactions Culturelles, groupe de recherche basé à Limoges et à Clermont-Ferrand) et ont contribué à la réflexion collective sur ces thèmes.

Nous remercions l'EHIC grâce au financement duquel nous avons organisé le colloque international et pluridisciplinaire : « Empires et biopolitiques » qui s'est tenu les 20-21 et 22 octobre 2011 à la MUI et à la MSH de Clermont-Ferrand. Nous tenons cependant à préciser que le présent ouvrage ne constitue en rien les Actes de ce colloque, même si certains de ses chapitres y ont été ébauchés.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers Denise Avenas, Danièle Kergoat, Diane Lamoureux, Josette Trat qui ont relu tout ou partie du manuscrit de cet ouvrage.

Avant-propos

Martine SPENSKY

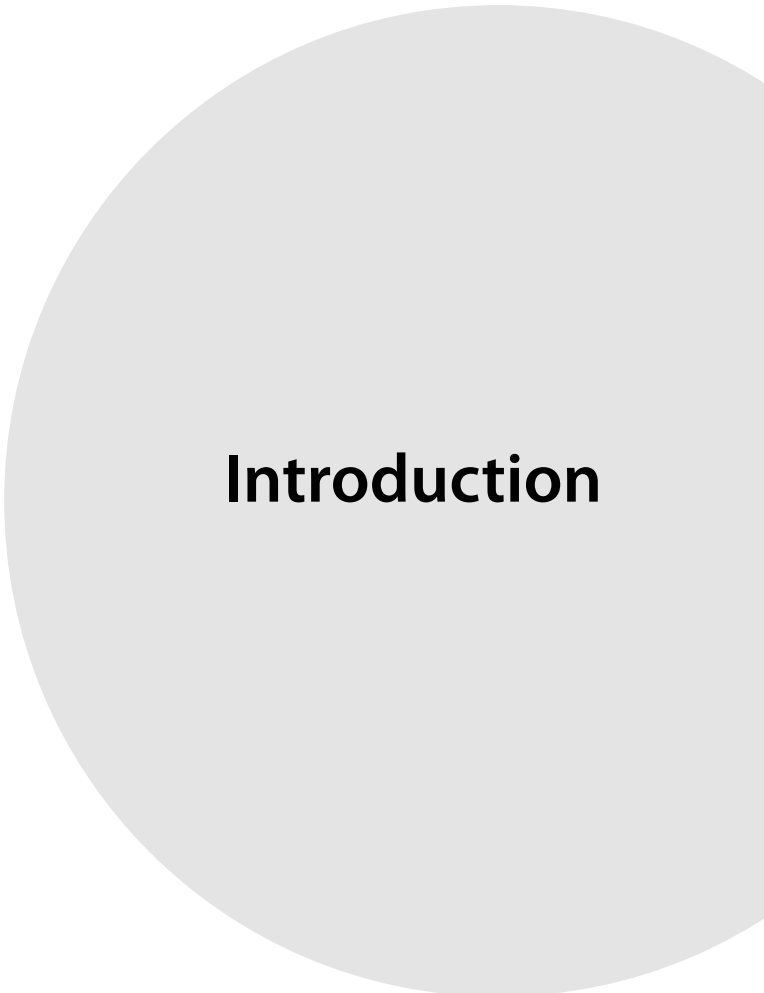
L'introduction qui suit présente le cadre conceptuel à travers lequel peuvent être lues les différentes contributions contenues dans cet ouvrage : « Empires, genre et biopolitiques ». L'hypothèse sous tendue ici est que la possession d'empires coloniaux par les différents pouvoirs européens – ici l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne et la Belgique – a fourni un espace propre à la mise en œuvre de ce que Foucault, dans le Tome I, chapitre 5, de l'*Histoire de la Sexualité* (1976) appelle les « biopolitiques », c'est à dire un pouvoir qui s'exerce sur la vie. Ce pouvoir sur la vie se serait développé, selon Foucault, depuis le XVII^e siècle en deux pôles principaux de développement : l'un étant centré sur le « corps machine » : « son dressage, la majoration de ses aptitudes, l'extorsion de ses forces, etc. » ; l'autre, qui serait apparu vers le milieu du XVIII^e siècle, aurait été centré sur le « corps espèce », support aux processus biologiques : « la prolifération, les naissances et la mortalité, le niveau de santé, la durée de vie, etc. ». La prise en charge de ces processus par une série d'interventions et de contrôles régulateurs constituerait une « biopolitique des populations ». Les biopolitiques seraient apparues, selon Foucault, avec la « modernité », située généralement au XVII^e siècle par les historiens européens.

Or, si pour Agamben (1998), les « biopolitiques » sont aussi vieilles que le monde, de plus en plus de chercheurs non européens, tant

asiatiques que latino-américains, remettent en cause la périodisation euro centrée de l'histoire. Quijano (2000), par exemple, préfère parler de « système mondial » dans lequel « modernité » et « colonialité du pouvoir » sont consubstantiels à la « découverte » de l'Amérique, la « race » devenant ainsi une catégorie fondatrice de l'organisation et de l'exploitation du travail dans l'accumulation coloniale, alors que la « classe » était la catégorie fondatrice dans l'accumulation « moderne » du capital, en Europe. Cette périodisation plus globale de l'organisation des rapports de pouvoir, permet d'inclure dans le présent ouvrage l'article traitant de la contribution des femmes guarani à la colonisation du Paraguay au XVI^e siècle.

L'approche des « biopolitiques » en termes de « genre » dans le contexte colonial, apporte un éclairage sur la colonisation et l'esclavage qui, en France, est relativement récent. En effet, colonisation et esclavage sont généralement abordés en sciences humaines et sociales sous l'angle « neutre » qui n'est bien souvent que l'assimilation de l'humain au genre masculin, présentant invariablement colons et colonisés comme étant des hommes. Or, le système de « genre », qui produit à la fois du féminin et du masculin, construisant ainsi deux groupes hiérarchisés, permet à celui qui dispose d'un plus grand pouvoir, les hommes, de s'emparer, à la fois du corps de l'autre, les femmes, et de ses capacités, tant reproductive que productive. Les rapports de force propres à la colonisation renforcent généralement le pouvoir masculin-européen, même si des « résistances » s'opèrent dans les deux systèmes, ce qui leur confère un aspect dynamique, producteur de changement.

L'étude de l'objet des contributions au présent ouvrage s'étend sur une périodisation longue : XVI^e-XX^e siècles. Elle concerne également des points du Globe éloignés les uns des autres et faisant partie d'Empires différents gérés de façon différente. Ce qui frappe, toutefois, ce sont certaines constantes, même si elles peuvent prendre une forme différente selon les contextes : que ce soit pour en jouir, pour les mettre au travail – domestique et/ou productif – ou pour leur faire produire une main d'œuvre nombreuse et en bonne santé, le contrôle du corps des femmes est l'un des enjeux majeurs des politiques coloniales.



Introduction

Empires coloniaux, genre et biopolitiques

Martine SPENSKY

Selon Michel Foucault (1976), ce qui a longtemps caractérisé le pouvoir du Souverain, c'est le droit absolu de vie et de mort sur ses sujets. C'est d'ailleurs plutôt un droit de mort, probablement hérité du droit romain de *patria potesta*, c'est à dire le droit pour le père de disposer de la vie de ses enfants et de ses esclaves : tuer ou laisser vivre. De nos jours, la fonction du pouvoir serait plutôt celle de 'gestionnaire de la vie'. Ce pouvoir sur la vie, ou biopouvoir se serait développé lentement, à partir du XVII^e siècle, en deux formes de base qui s'entrecroisent et ne sont pas contradictoires : celle des pratiques disciplinaires représentant le corps comme machine et visant à le rendre plus fort, plus productif ; et celle qui n'apparaît que vers le milieu du XVIII^e siècle et dont l'objet est le « corps espèce », support de processus biologiques : prolifération, naissances, mortalité, niveaux de santé, espérance de vie, etc. Discipliner le corps et réguler la population sont les deux pôles autour desquels le biopouvoir se serait organisé. Élément indispensable au développement du capitalisme, il permet « l'insertion contrôlée des corps dans la machine productive ». Il est également, comme le remarque Jana Sawicki dans *Disciplining Foucault* (1991), indispensable à la continuation du système de domination masculine car « *il fournit les outils nécessaires à l'insertion du corps des femmes dans la machine reproductive* ». Les techniques de pouvoir opèrent comme facteurs de ségrégation et de hiérarchisation sociale. Ici : de genre, de classe et de « race¹ ».

1. Les guillemets indiquent seulement une certaine distance avec cette notion biolo-

Foucault oppose, dans ses écrits de 1976, deux technologies du pouvoir correspondant, chacune, à une des deux étapes qui apparaissent chronologiquement au cours du développement du biopouvoir dans la société occidentale : celle du sang « les systèmes d'alliance, la forme politique du souverain, la différenciation en ordres et en castes, la valeur des lignages, pour une société où la famine, les épidémies, les violences rendent la mort imminente, le sang constitue une des valeurs essentielles » (Foucault, 1976 : 194) ; au sang, aurait succédé le dispositif de sexualité, « la grande technologie du pouvoir au XIX^e siècle ». Le sang serait du côté de la mort, de la loi, du symbolique et de la souveraineté alors que la sexualité serait du côté de la vie, « de la norme, du savoir, du sens, des disciplines et des régulations » (p. 195). Foucault ébauche l'idée selon laquelle le racisme étatique refait appel au sang comme dispositif du pouvoir à l'époque contemporaine, censée être régie par le dispositif de sexualité. Toutefois, comme sa pensée a ici pour cadre l'espace métropolitain, il ne prend en compte ni les pratiques esclavagistes, ni celles de la colonisation comme relevant du biopouvoir. Sa référence par rapport au racisme d'État concerne celui qui a mené à l'Holocauste ayant marqué sa génération.

Empires

Pourtant, depuis longtemps, dans les zones et territoires colonisés, les pouvoirs décentralisés, généralement avec l'appui des autorités métropolitaines – mais parfois contre elles – font appel à la fois au dispositif du sang comme à celui de la sexualité pour contrôler les populations « indigènes » ou déplacées (esclaves africain-e-s) et ce, depuis la « découverte » de l'Amérique par les Espagnols, puis tout au long de la période esclavagiste et bien au-delà. L'esclavage et la colonisation seront même, à mon sens, les systèmes les mieux à même de prolonger ou de mettre en place ces biopolitiques où sang et sexe sont invoqués conjointement – et non successivement – comme technologies du pouvoir, à l'échelle de trois, et même de quatre continents². A partir de

gisante. Que ce soit une construction sociale ne veut pas dire qu'elle n'ait pas d'effets. Au contraire.

2. Il sera ici surtout question des biopolitiques concernant les empires européens, même si l'esclavage arabo-musulman, qui débutât avant l'esclavage européen d'Outre-mer et exporta entre autres, les captifs africains vers l'Afrique du Nord, le Moyen-

la mise en place des empires coloniaux européens, le « sang bleu » de l'aristocratie de « caste » de l'élite sociale et politique européenne, tendra à se répandre lentement dans la société métropolitaine dans son ensemble, laquelle se trouvera ainsi propulsée au sommet de « l'aristocratie de race » à l'échelle du monde. Ceci est vrai au niveau des représentations comme des pratiques. Ainsi, plusieurs auteurs britanniques (L. Colley, 1992 ; C. Hall and K. McClelland, 2010) ont-ils montré l'importance de l'empire dans les débats qui construisent l'identité « nationale » britannique, entre esclavagistes et anti-esclavagistes à la fin du XVIII^e, puis, à partir du milieu du XIX^e siècle, après l'abolition de l'esclavage quand les regards se portent vers l'Est (l'Inde). L'impérialisme s'est popularisé en tant qu'idéologie au moment de la Guerre des Boers de la fin du XIX^e siècle (M. Krebs, 2004). Nous sommes tout ce qu'ils ne sont pas : êtres de raison respectant la loi, travailleurs, autonomes et amoureux de la liberté. Le « nous » ici, est bien sur, masculin et européen, « anglais » de préférence quand les discours émanent du Royaume-Uni. Les débats parlementaires français de l'année 1885, retranscrits par Gilles Manceron (2006), montrent que le même type de processus est à l'œuvre dans la construction de la République et de l'identité républicaine, au moment de la conférence de Berlin (1884-5) qui tend à homogénéiser les différentes approches européennes. Dans ces débats, ceux qui étaient favorables à la colonisation « civilisatrice », afin d'étendre les marchés, ont fini par avoir le dessus. Ils ont généralisé et légitimé l'idée de races hiérarchisées et de rapports inégaux calqués sur les rapports de caste que les républicains français voulaient voir disparaître, chez eux. Les anticoloniaux de la III^e République ne croient d'ailleurs pas nécessairement à l'égalité et nombreux sont ceux qui défendent l'idée de l'extension des marchés sans recours à la colonisation, jugée trop onéreuse. Les mêmes arguments sont proférés un temps par Gladstone en Grande-Bretagne (Brendon, 2007) et Bismarck en Allemagne (Neau *in* De Gémeaux, 2010) avant que l'un et l'autre ne changent d'avis, réalisant les avantages qu'ils pourraient tirer de l'impérialisme en termes de pouvoir. Si les « rapports de race » se sont aujourd'hui modifiés sous la poussée des nationalismes et l'avènement de nouveaux États nations, la hiérarchie reste inchangée ; l'idée même de « race » n'a pas disparu, bien qu'on ne la trouve plus explicitement affirmée dans les discours

Orient et l'Asie, lui survivra encore pendant de longues années après les abolitions européennes (Cf. M. Gordon, 1987 et 2009 ; R. Botte, 2010 ; D. Richardson et J. Spicksley, *Infra*).

savants. Les biopolitiques, largement mondialisées, fonctionnent encore selon les logiques du sang et du sexe. Ainsi, les politiques actuelles de l'immigration visent-elles, tout en ne faisant jamais référence à la « race », à restreindre – ou à supprimer, selon les discours – la venue en Europe occidentale d'immigrés « postcoloniaux » ou racialisés – comme les Roms, pourtant européens. Il s'agit de « préserver la lignée », la « race », dans des pays qui ont par ailleurs des politiques natalistes et ne craignent par conséquent pas de voir leur population augmenter, comme la France. Les lois – et les pratiques administratives et policières – contre les mariages « blancs » ou « gris », retournent la présomption d'innocence en présomption de culpabilité, mettant automatiquement en doute la sincérité des candidats au mariage lorsque l'un d'eux est un non Européen ; elles viennent parachever le dispositif de « tri sélectif » (Cf. Ferran, 2011, film documentaire) opéré par les bio pouvoirs.

À partir du cadre théorique foucaldien et en le débordant, puisque celui-ci ne concerne que l'Occident, cet ouvrage se propose d'explorer, sur une longue période, le rôle des empires coloniaux européens dans la mise en place et la transformation des biopolitiques, à la fois en métropole et dans les différents espaces colonisés – avec leurs variations régionales – tant par l'État que par des groupes et des organismes paraétatiques ou non, privés et/ou religieux. Les chapitres ont été classés en ordre chronologique des périodes traitées, ce qui permet d'ébaucher une généalogie du monde actuel « globalisé », à la fois héritier de ces empires et des résistances, accommodements et collaborations entre les différents pouvoirs coloniaux et ceux/celles sur lesquels ils étaient censés s'exercer. L'introduction de la catégorie « genre » permettra d'aborder des zones qui, jusqu'à récemment, ont été peu explorées en France.

Genre

Il ne s'agit pas de dire – comme on le lit dans les médias depuis trois ou quatre ans – que l'étude du « genre » est nouvelle en France. En effet, si l'utilisation du terme lui-même, d'origine anglophone, y est relativement récente, l'étude des rapports hommes/femmes et celle des rapports masculin/féminin vus comme catégories socialement construites et hiérarchisées est au moins aussi ancienne que la pensée, puis le mouvement, féministe. Ainsi, même en omettant de citer les

travaux des actrices de la Première vague du mouvement des femmes (XIX^e siècle), des sociologues françaises telle Christine Delphy (1970), qui pense en termes de « classe de sexe » ou Colette Guillaumin qui pense en termes de « catégories de sexe » et de « sexage » (1978 ; 1992) ou des anthropologues telle Nicole-Claude Mathieu, qui pense en termes de « catégories sexuelles » et de « système social des sexes » (1971 ; 1991), dénaturalisent le masculin/féminin et les rapports hommes/femmes qu'elles mettent au cœur de l'analyse, dès les années 1970-1980³. Le groupe organisé pour la préparation du X^e Congrès de Sociologie de Mexico (1982) autour du thème « Articulation entre système productif et structures familiales, méthodologie des approches comparatives entre hommes et femmes » produira un ouvrage, *Le Sexe du Travail* (1984) dans lequel l'article de Danièle Kergoat : « Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux » popularisera l'analyse en termes de « rapports sociaux de sexe » auprès du public universitaire « latin » (francophone, hispanophone et lusophone). Les travaux de l'APRE (Atelier Production/reproduction), groupe issu du précédent, se termineront par une table ronde internationale intitulée « Les rapports sociaux de sexe : problématiques, méthodologies, champs d'analyse » dont les actes seront publiés en 1987. Ces travaux ont été poursuivis par le Groupe d'Étude sur la Division Sociale et Sexuelle du Travail (CNRS)⁴ et le groupe de recherche État et Rapports Sociaux de Sexe⁵ (Université Paris VIII). L'article de l'historienne américaine Joan Scott, traduit en français et publié dans les *Cahiers du GRIF* en 1988 sous le titre : « Genre : une catégorie utile d'analyse historique » introduira la notion de « genre » auprès du public universitaire francophone. Sous la plume de Scott, celle-ci a sensiblement la même signification que celle de « rapports sociaux de sexe » : c'est un concept relationnel qui implique à la fois la hiérarchie, mais aussi la résistance, c'est à dire le dynamisme et par conséquent, la possibilité de changement. Il ne fut pourtant pas immédiatement ni « universellement » adopté par les francophones.

3. La « naturalisation » des rapports sociaux inégaux est généralement l'arme de ceux qui en bénéficient. Leur « dénaturalisation » par ceux/celles qui en sont victimes est le premier pas vers leur émancipation. Aussi est-ce un phénomène aussi ancien que la conscience, par un groupe, de son oppression. Ce qui est — relativement — nouveau, c'est la théorisation systématique qui en est faite pour ce qui est des rapports hommes/femmes.

4. Il se nomme aujourd'hui: Genre, Travail, Mobilité (GTM). Il fait partie du CRE-SPA, UMR CNRS-Université Paris 8-Université Paris 10.

5. Cf. Article collectif in *Cahiers du Genre*. Paris, l'Harmattan, n° 54, printemps 2013.

Dans l'introduction à *l'Histoire des Femmes en Occident*, une histoire en cinq volumes dirigée par George Duby et Michelle Perrot dont la version française fut publiée en 1991, les auteurs utilisent la notion de « rapports de sexe » et de « genre », une notion « relationnelle » indispensable à l'histoire de l'un des pôles du rapport. Toutefois, Hélène Le Doaré pouvait encore écrire la même année que la notion de « rapport social de sexe » n'avait subi que « marginalement la contamination terminologique du mot anglo-saxon *gender*, qui est une création antérieure à la formulation française, même si on l'emprunte parfois pour des raisons stylistiques plus que conceptuelles » (Le Doaré, 1991). Vingt ans plus tard, c'est chose faite – certainement plus pour les raisons évoquées plus haut que grâce à une avancée théorique : le terme de « genre » a détrôné celui de « rapport sociaux de sexe », même si parfois sa définition reste plus vague du fait de sa plus grande polysémie. Il n'est trop souvent qu'un simple cache sexe.

Genre et colonialisme

Ce qui est nouveau, ce n'est donc pas l'analyse en terme de genre mais celle des politiques et pratiques coloniales en terme de genre⁶. En outre, la colonisation ne faisait pas jusqu'ici, en France, l'objet d'un champ de recherche à part entière – contrairement à l'histoire de l'Afrique, du Maghreb, de l'Indochine, etc. –, et le croisement « empires coloniaux » et « genre » y est encore balbutiant, contrairement à ce qui se passe, depuis une vingtaine d'années au Royaume-Uni où les « *Subaltern Studies* », « *Colonial* » et « *Post-colonial Studies* » ont fini par faire une large place à ce type d'approche, après une période initiale de forte résistance (R. Ivekovic, 2006). Il y eut en effet, peu de travaux croisant « Empire » et « genre » entre l'article pionnier d'Ana Davin (1978) et le déferlement des années 1990, au Royaume-Uni. Davin montrait comment les politiques coloniales britanniques, qui avaient à cœur de « blanchir » l'Empire avaient, dès le début de la deuxième guerre des Boers (1899-1902)⁷, mobilisé les mères britanniques

6. Deux ouvrages pionniers sont toutefois à signaler, bien que l'approche en terme de « genre » soit absente du titre, elle est présente dans l'analyse: *La Femme au Temps des Colonies*, d'Y. Kniebihler et R. Goutalier (1985) et *Les Sœurs de Solitude*, d'A. GAUTIER (1985 ; réédité en 2010).

7. Le recensement de 1881 avait déjà entamé l'optimisme des élites politiques britan-

considérées comme responsables, à la fois du faible taux de natalité pour les plus aisées, et du taux de mortalité infantile élevé, pour les plus pauvres ; l'objectif des politiques de santé mises en place à ce moment-là en direction des jeunes enfants, était de « régénérer » la population de « l'empire sur lequel le soleil ne se couche jamais ». Cette analyse avait le mérite de « décentrer » la Grande-Bretagne elle-même en en faisant l'un des rouages de l'empire dont elle faisait partie ; elle permettait de montrer les femmes britanniques à la fois comme objets des politiques impériales et actrices de ces mêmes politiques en tant que productrices – conscientes – d'une population blanche nombreuse et de "bonne qualité", capable de défendre cet empire et de le faire prospérer. Les femmes, faisait remarquer Ana Davin, ne donnaient, semble-t-il, naissance qu'à des fils dans les sources étudiées (les discours médicaux). Les choses ont peu changé de ce côté-là en sciences humaines et sociales puisque, dans la plupart des travaux, l'humain est monopolisé par le masculin, censé être « neutre ». Ainsi, dans le champ qui nous intéresse, dans la plupart des productions, colons comme colonisés sont-ils invariablement des hommes, comme dans celles consacrées à l'esclavage ou aux migrations. Les auteurs de ces travaux seraient sans doute bien étonnés si on leur disait qu'ils travaillent non pas sur les « hommes » au sens générique du terme – qui comprendrait hommes et femmes – mais les « hommes », sexués au masculin. Ils ignorent généralement jusqu'à l'existence de l'autre terme du rapport : les femmes. De ce fait, le terme « genre » tend souvent à être utilisé pour désigner les femmes, comme « le Sexe » les désignait déjà collectivement au XIX^e siècle, en en faisant la partie sexuée de cet « universel neutre » que serait l'homme, les hommes (Cf. Spensky, 2000). Ceci est regrettable puisque l'aspect relationnel et dynamique du concept, qui seul en fait un outil conceptuel performant, est esquivé et la hiérarchie évacuée. Les termes « femme » et « genre » sont, dans le présent ouvrage, tous deux relationnels, « femme » étant pensé comme l'un des deux pôles du rapport de genre – comme « homme » d'ailleurs.

niques, jusque-là plutôt malthusiennes, parce qu'il montrait un déclin de la natalité, surtout parmi les classes moyennes et supérieure, considérées comme « les plus aptes » par la hiérarchisation darwiniste sociale dont l'idéologie était largement partagée dans ces milieux. Le recrutement de volontaires pour la guerre des Boers montrait combien la « qualité » de la frange « inférieure » de cette population était défectueuse. En effet, entre 1/3 et 2/3 de ceux qui se présentaient – selon les estimations – étaient renvoyés chez eux pour cause de mauvaise santé (Davin, 1978 : 15).

Il est particulièrement intéressant qu'à l'heure actuelle, en France, l'analyse en termes de genre semble se développer conjointement aux « Études coloniales » et « Études postcoloniales » qui, bien que ne constituant pas des disciplines ou un champ propre avec une section du CNU⁸ correspondante, ont une visibilité grandissante grâce à l'organisation d'événements, de séminaires, de colloques, d'émissions de radio ou de télévision et de publications, tant individuelles que collectives : une véritable explosion. Pour ne citer que quelques-unes de celles-ci et en ne sélectionnant que celles qui ont une approche « genre », en 2004, un ouvrage collectif est publié sous la direction d'Anne Hugon : *L'histoire des femmes en situation coloniale : Afrique et Asie, XX^e siècle* (2004) ; en 2008, c'est la revue francophone du groupe interdisciplinaire et d'Études sur les Femmes et le Genre de l'Université Libre de Bruxelles, *Sextant*, qui consacre son n° 25 aux « Colonialismes » (2008), sous la direction d'Amandine Lauro. En 2011, la revue *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, consacre son n° 33 aux « Colonisations » (2011), sous la direction de Pascale Barthélémy, Luc Capdeville et Michelle-Zancharini-Fournel, après avoir consacré un numéro aux Femmes d'Afrique (n°6, 1997) et un autre aux Femmes du Maghreb (n°9, 1999). La revue *Cahiers du Genre* (revue du Centre de recherches sociologiques et politiques et de l'équipe Genre, Travail, Mobilités (ex GEDDIST) consacre son numéro 50 à « Genre, modernité et 'colonialité' du pouvoir », sous la direction de Maria Eleonora Sanna et Eleni Varikas (2011), et la revue *l'Histoire*, une revue « grand public » de qualité, consacre le Dossier de son numéro 371 – rassemblé par Pascale Barthélémy, Anne Hugon et Christelle Teraud – aux « Sociétés coloniales : du côté des femmes » (janvier 2012). Enfin, les mêmes historiennes ont organisé un colloque international et pluridisciplinaire : « Femmes et genre en contexte colonial » les 19-20 et 21 janvier 2012 à Sciences Po Paris. Le présent ouvrage s'inscrit dans cette « jeune tradition », héritière d'une tradition anglophone plus ancienne élaborée par des historiennes, des anthropologues et des sociologues, américaines parfois, mais surtout britanniques (Davin 1978 ; Stasiulis et Yuval Davies, 1993 ; Hall, 1992 ; Midgley, 1992 ; Roach Pearson et Chaudhury, N., 1998 ; Bush, 2000, etc.), qui ont su montrer que la colonisation et la gestion des empires n'affectait pas hommes et femmes de la même manière, tant du côté des « colonisatrices » que de celui des colonisées dont chacun des termes recouvre lui-même une

8. Conseil National des Universités, instance de pré-recrutement, au niveau national, des universitaires, par section disciplinaire.

grande variété de positions. Du côté des dominants, comme le remarquait déjà en 1848 E.G. Wakefield, l'inventeur du terme « colonisation systématique » qu'il souhaitait promouvoir et dont le but était d'exporter de « petites Angleterre » dans le monde entier : sans femmes, pas d'empire, pas de colonisation. S'il pensait, bien sûr, à la présence indispensable⁹ de femmes britanniques en tant que mères de futurs colons, et donc à leur fonction de génitrices, reproductrices de la « race anglaise », il pensait aussi et peut-être surtout à leur rôle de « reproductrices de culture », sans lesquelles les petites Angleterre ne pourraient voir le jour. Les biopolitiques s'inscrivent dans cette histoire coloniale dont le corps des femmes métropolitaines est la cible autant que celui des femmes colonisées ou déportées vers les Amériques, mais avec des effets et des degrés de violence différents ainsi que des décalages dans le temps et l'espace. Les biopolitiques varient aussi selon le contexte géopolitique et la période envisagée. La différence principale entre femmes colonisées et femmes européennes est une différence de position dans l'une des relations de pouvoir les plus importantes dans le contexte colonial : les premières appartiennent au groupe des dominés qui inclut aussi les hommes ; les secondes au groupe des dominants qui inclut aussi des femmes, quelle que soit leur position dans leur groupe d'origine. Ceci permet à certaines d'entre elles de s'aménager une « niche » où elles participent à l'exercice du biopouvoir s'exerçant sur les premières, comme le montre Valérie Piette dans le chapitre consacré aux femmes belges enseignant la « bonne » maternité à celles du Congo.

Biopolitiques et modernité

Puisque les différents chapitres du présent ouvrage sont classés chronologiquement par rapport à l'objet traité, nous avons commencé par le chapitre écrit par Paola Domingo, une étude de cas concernant le Paraguay au moment de la conquête de l'Amérique par les Espagnols. Cette période n'est pas incluse, si l'on en croit Foucault, dans celle qui a vu émerger les « biopolitiques » qu'il situe au XVII^e siècle, c'est à dire la période historique définie par les historiens « occidentaux » comme « modernité ». Or, de nombreux auteurs non Européens, issus notamment des *Postcolonial Studies* ou des *Subaltern Studies*, dont

9. Dans son optique, bien sûr.

l'influence s'est répandue à travers le monde anglophone, ou originaires d'Amérique Latine tels Enrique Dussel (1995), Anibal Quijano (2000) ou Walter Mignolo (2002) pour le monde hispanique, questionnent la pertinence de cette périodisation. Dussel préfère utiliser les termes de « système mondial moderne » pour définir cette période qui commence avec la « découverte » de l'Amérique afin de la désenclaver au niveau spatial, de la sortir de l'Europe en y incluant le colonialisme, afin d'être en mesure de penser les rapports de pouvoir au niveau mondial. La « théorie » qui partage le monde entre « l'Ouest et le Reste », pour utiliser la terminologie de Stuart Hall (1992), l'a déjà partagé entre ceux qui produisent de la théorie : l'Ouest, et ceux sur lesquels la théorie est produite : le Reste. Celui-ci « participerait à la production du savoir principalement à titre de fournisseur de données brutes et d'informations factuelles » (Naoki Sakai, 2011). Cette hiérarchisation du monde, dès le XVI^e siècle, relève, selon Quijano, de ce qu'il nomme « la colonialité du pouvoir », constitutive de la modernité. La « race » telle qu'on l'entend aujourd'hui aurait été inventée, selon lui, pour les Indiens, dans ce contexte.

Cette « relocalisation » de la modernité dans un monde globalisé est indispensable parce qu'elle cesse d'escamoter « les autres », « *the rest* » ; elle reste toutefois, en partie « occidentale » puisqu'elle débute au moment où les Européens mettent le pied sur le sol américain. En effet, la « modernité », notion relationnelle, a été construite comme nécessaire aux mondes définis comme « archaïques » auxquels elle est censée bénéficier. Toutefois, et sans entrer plus avant dans le débat concernant l'invention et la hiérarchisation des « races », il me semble utile de rappeler qu'à la même époque, au terme de la Reconquête, l'Espagne des « Rois très Catholiques » instaure le dispositif de *limpieza de sangre* (propreté du sang), afin d'écarter tout converti juif ou musulman des postes de pouvoir ; ceux-ci ne tardèrent pas à craindre pour leur vie et furent nombreux à quitter l'Espagne à la fin du XV^e siècle. L'émigration vers l'Amérique réservée aux « vieux chrétiens » leur est, en principe, interdite. L'idée de « sang bleu » inventée, semble-t-il par la noblesse espagnole au cours du XV^e siècle pour se distinguer des « roturiers » dont la peau, plus exposée au soleil, ne laissait pas clairement apparaître le bleu des veines¹⁰, comme la politique liée à

10. Une autre théorie affirme que l'idée de « sang bleu » aurait permis aux nobles de se distinguer des maures et des juifs, ce qui est peu convainquant, la différence de

la *limpieza de sangre*, font appel à des marqueurs biologiques dont le but est d'assoir, dans le cas des nobles, ou de reconquérir, dans le cas des chrétiens, le pouvoir de leur groupe, en distinguant, dans ce deuxième cas entre « chrétien de souche : racialement pur » et « chrétien allogène : racialement impur ». Une fois trié « le bon grain de l'ivraie », assigner celle-ci à des fonctions subalternes ou s'en débarrasser devient une évidence. Les idées qui construisent la « race » seront exportées vers l'Amérique où elles ciblent d'autres populations afin de légitimer le pouvoir des « Uns » sur les « Autres » (Cf. Delphy, 2008). En effet, comme le dit Gayon, « la référence naturaliste du discours racial ou raciste ne doit pas tromper : la dimension politique est première » (2007 : 276). Elle sera particulièrement « utile » pendant la période de l'esclavage transatlantique au cours de laquelle des millions d'Africains entreront sur le marché mondial en tant que marchandises, moyens de production matérielles et même de production du vivant, selon les périodes, comme le montre Arlette Gautier dans le présent ouvrage.

À qui appartient le corps des femmes, à qui appartient leur « fruit¹¹ »

Si les biopolitiques consistent à faire entrer en politique la vie humaine, à la contrôler en classant les populations et en les hiérarchisant, à en réduire certaines, à promouvoir la reproduction d'autres groupes et à améliorer leur qualité afin d'augmenter leur efficacité grâce à des programmes de santé appropriés, c'est donc bien sur les corps qu'elles s'exercent essentiellement et, en particulier – pas uniquement – sur le corps des femmes. Giorgio Agamben (1998), contrairement à Foucault, défend l'idée selon laquelle les biopolitiques sont aussi vieilles que l'humanité. Il est vrai, pour ne prendre qu'un exemple dans l'Antiquité romaine où le droit européen prend sa source, que le *Pater familias*, comme le remarquait Foucault (1976), décidait de « laisser vivre » ou de « laisser mourir » l'enfant né de ses œuvres. Or, les *pater familias* étant seuls à siéger à l'Assemblée, on peut supputer que cette prérogative

couleur entre chrétiens, juifs et musulmans espagnols étant certainement moins perceptible à l'œil nu que celle qui existait entre nobles et paysans.

11. Nom donné au nouveau-né dans l'Ancienne France. Titre du livre de Jacques Gélis sur l'histoire de la naissance en Occident : *L'arbre et le fruit* (1984).

prenait en compte le bien de la *Polis* et n'était donc pas d'ordre strictement privé. Dans la période romaine archaïque, la loi donnait au mari le droit de tuer son épouse adultère, celle qui avait usé de son corps comme s'il lui appartenait. Il pouvait également tuer celle qui avortait si cet acte le privait de descendance (Renaut, 2003). Ce pouvoir de vie ou de mort transféré à l'État pour lequel l'avortement est passible de la mort de la femme « par souci de protéger l'intérêt du mari » et l'adultère sévèrement puni pour les mêmes raisons, a laissé des traces – atténuées mais reconnaissables – sur le statut des femmes dans le droit de la famille et les pratiques européennes. En effet, ce qui est frappant, si l'on parcourt l'histoire légale du contrôle du corps des femmes, en France, par exemple, c'est justement la lenteur des changements et les retours en arrière si l'on prend l'autonomie du sujet comme idéal démocratique vers lequel on aimerait tendre. Avec l'exception de périodes moins « sombres » plus ou moins longues, on reste sur la même trajectoire. L'Église a remplacé le droit romain comme source du droit, détrônée à son tour par le pouvoir civil. Or, l'avortement est un crime pour le droit ecclésiastique comme il l'est pour le Code pénal français de 1810. La loi de 1920 réitère l'interdiction de l'avortement qui reste un crime, comme elle interdit la contraception. Celle de 1942 en fait un crime contre l'État, passible de la peine de mort. De l'intérêt du mari à celui de l'État, la loi se soucie peu de la principale intéressée dont l'intérêt n'a pas droit de cité. Nous revoilà donc presque au point de départ pour ce qui est du contrôle de la capacité reproductive des femmes – françaises¹². Du temps de la colonisation, les femmes déplacées ou colonisées faisaient l'objet de pressions natalistes plus ou moins violentes, comme le montrent plusieurs articles contenus dans cet ouvrage. A contrario, depuis la décolonisation dans les pays du « Sud », certaines organisations internationales promeuvent des mesures antinatalistes dont la mise en place peut être conditionnelle à l'obtention d'aides ou de prêts en direction des États et qui s'exercent parfois à l'insu même des femmes concernées, quel que soit leur désir d'être mères (Caulier, 2012 ; Gautier, 2012). En effet, si c'est bien le système de genre qui détermine à qui appartient le corps des femmes et à qui appartient « leur fruit », l'enfant, c'est leur fécondité qui est en jeu, c'est à dire quelque chose de l'ordre

12. Pour la loi anglaise de 1803 (*Ellenborough Act*) l'avortement est un crime passible de la peine de mort dès les premiers mouvements du fœtus. Celle de 1837 supprime la référence à la période précédant ces mouvements. La loi de 1861 commue la peine de mort en emprisonnement à vie. La loi de 1967 autorise l'avortement.